

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 11 MAI 2023

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 37 - Procurations : 5

Rappel des dates : Convocation : 04/05/2023 - Affichage : 04/05/2023

Le onze mai deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Torcé en Vallée sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André	X		
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France		Pouvoir à Raymond ESNAULT - 08/05/2023	
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique			X
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie			X
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien		Pouvoir à Claudine OZAN - 10/05/2023	
	CHATEAU Françoise	X		
	CHESNEAU Jean-Claude	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette		Pouvoir à Michel FROGER - 07/05/2023	
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Isabelle LEMEUNIER - 10/05/2023	
	COURTABESSIS Alain		Pouvoir à Martial LATIMIER - 08/05/2023	
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline			X
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAV	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Madame Brigitte BOUZEAU est élue secrétaire de séance.

Objet : Théâtre Epidaure – saison culturelle : convention triennale
Délibération n° 2023-085

Prenant la suite de la Communauté de communes du Pays Bilurien, Le Gesnois Bilurien apporte son soutien à la compagnie Jamais 203 et à l'association Théâtre Epidaure pour l'organisation de sa saison culturelle, depuis sa création en 2017.

Celle-ci mobilise permanents et intermittents à hauteur de 4.5 équivalent temps plein (ETP).

Depuis 2022, bien que restant associée, la compagnie Jamais 203 opère une transition d'une partie de ses activités vers l'association Théâtre Epidaure. Le fonctionnement de cette dernière repose actuellement sur 3 salariés permanents pour 2.6 ETP contre 4.5 auparavant, et reçoit le soutien financier de plusieurs partenaires à hauteur de 172 k€ par an.

La viabilité du projet nécessite une équipe professionnelle de 3 ETP à minima plus des techniciens intermittents, ainsi qu'un budget artistique plus important pour répondre à l'augmentation du coût des spectacles. Celui-ci fait apparaître un besoin supplémentaire de financement de 75 000 € dont 66 500 € au titre de la saison culturelle.

Monsieur MONGELLA, Vice-président en charge de la vie culturelle communautaire, expose qu'association, communauté de communes et département travaillent à l'élaboration d'une convention triennale et tripartite visant à assurer la pérennité de la structure et la mise en œuvre du projet.

Dans l'attente de la mise au point de cette convention, il propose que la subvention de la communauté de communes pour l'organisation de la saison culturelle 2022-2023, fixée à 55 000 €, soit portée à 75 000 €.

Le conseil communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2022-089 en date du 22 septembre 2022 autorisant la signature de la convention pour la saison 2022-2023 du Théâtre Epidaure et attribuant une subvention de 55 000 €,

Vu les crédits inscrits à l'article 65748 du budget général,

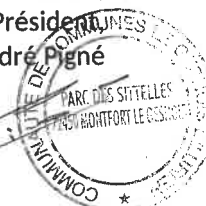
Vu l'avis favorable de la commission vie culturelle communautaire,

- **Approuve** le principe de conclure une convention tripartite (Association, Département, Communauté de communes) triennale visant à garantir la pérennité de l'association Théâtre Epidaure et l'organisation de la saison culturelle communautaire,
- **Décide** d'augmenter de 20 000 € la subvention accordée le 22 septembre 2022, de sorte que le soutien financier apporté pour l'organisation de la saison culturelle 2022-2023 soit porté à 75 000 € HT.
- **Habilite** le Président ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité - 3 abstentions

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,
Fait à Montfort-le-Gesnois, le 6 juin 2023,

Le Président
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.